

RAPPORTS DU COMITE

PREMIER RAPPORT

JEUDI, le 19 juin 1924.

Le comité spécial permanent des Chemins de fer nationaux et de la Marine marchande, présente le premier rapport de ce comité.

Votre comité a pris en considération l'item No 138 des crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 1925, savoir: "Prêt à la marine marchande du Gouvernement canadien, Limitée, \$900,000.00" et a approuvé le dit item.

Le tout respectueusement soumis.

W. D. EULER,
Président.

DEUXIÈME RAPPORT

JEUDI, le 26 juin 1924.

Le comité spécial permanent des Chemins de fer nationaux et de la Marine marchande, présente le deuxième rapport de ce comité.

Votre comité recommande qu'il soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

W. D. EULER,
Président.

TROISIÈME RAPPORT

LUNDI, le 30 juin 1924.

Le comité spécial permanent des Chemins de fer nationaux et Marine marchande, présente le troisième rapport de ce comité.

Votre comité a pris en considération l'item 137 des crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 1925, viz: "Prêts aux Chemins de fer nationaux du Canada, \$56,000,000.00", et a approuvé ledit item.

Votre comité recommande qu'il soit imprimé 500 copies des procédures et de la preuve entendue, et que la règle 74 soit suspendue sans délai à cet effet.

Le tout respectueusement soumis.

W. D. EULER,
Président.

QUATRIÈME RAPPORT

JEUDI, le 3 juillet 1924.

Le comité spécial permanent des Chemins de fer nationaux et de la Marine marchande, présente le quatrième rapport de ce comité.

Votre comité a étudié avec soin le crédit No 138 du budget destiné à effectuer un

"Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, limitée, remboursable à vue et portant intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil; à tels termes et conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil et pour être appliqué au paiement de déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires administrés par elle pendant l'année se terminant le 31 mars 1925\$900,000."

et a examiné dans le détail les états sur l'exploitation et la recette de la compagnie pour l'année close le 31 décembre 1923. Votre comité constate que, en